

Présentation du programme InterAction Campagne de recrutement 2011-2012

Partenariats entre établissements français ayant une section européenne et des établissements scolaires du second degré anglais

1. Qu'est-ce que le programme Inter-Action ?

Le programme Inter-Action s'inscrit dans le cadre des accords éducatifs signés par la France et l'Angleterre. Il consiste à appairer des établissements secondaires anglais et des établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général, technologique et professionnel) disposant d'une section européenne.

Depuis septembre 2003, la gestion et le suivi du programme « Inter-Action » a été confiée, en France, au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) et en Angleterre à «The Schools Network ». La Direction générale de l'enseignement scolaire et l'Inspection générale de l'éducation nationale, groupe des langues vivantes, pilotent ce dispositif.

La présentation détaillée du programme est disponible sur le site du CIEP à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/francobrit/index.php>

2. A qui le programme est-il destiné ?

En France : collèges et lycées publics disposant d'une section européenne anglais

En Angleterre : tous les établissements du second degré. Le concept de « Specialist Schools » n'existe plus.

3. Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme Inter-Action permet aux établissements sélectionnés de trouver un partenaire. Il permet également la mise en contact, essentiellement par des échanges à distance, de classes anglaises et françaises autour d'un projet faisant appel non seulement aux compétences linguistiques, mais aussi à d'autres disciplines et à l'utilisation des TICE.

Le programme Inter-Action prévoit une journée d'informations et de rencontres entre les coordonnateurs des établissements sélectionnés, à laquelle les établissements candidats s'engagent à participer s'ils sont sélectionnés. Cette rencontre aura lieu courant mars 2012 à Sèvres (CIEP).

Objectifs du programme pour les élèves

- communiquer en utilisant la langue du partenaire et mieux comprendre certains aspects de sa culture
- développer un travail coopératif autour d'un projet commun en langue étrangère
- acquérir et investir des compétences en TICE

Objectifs du programme pour les enseignants

- développer une pédagogie de projets et d'échanges à distance
- favoriser le dialogue interdisciplinaire et interculturel
- développer des innovations pédagogiques en utilisant les TICE (podcast, visioconférence...)

Objectifs du programme pour les établissements

- ouverture européenne et internationale de l'établissement scolaire par le biais d'un partenariat durable
- intégration de la section européenne au sein du projet d'établissement

Le programme Inter-Action favorise la mise en œuvre d'actions pluridisciplinaires d'échanges à distance, sur la base des TICE. D'autres programmes peuvent y être associés comme les programmes communautaires ou d'autres actions de la coopération franco-britannique.

4. Quels sont les critères de sélection pour l'entrée dans le cadre du programme Inter-Action ?

- disposer d'un matériel informatique et de compétences en TICE au sein de l'équipe pédagogique
- former une véritable équipe pluridisciplinaire autour du projet de coopération
- être suffisamment souple dans ses exigences pour s'adapter aux besoins des partenaires
- engager l'établissement dans le projet (inscription au projet d'établissement, reprise du partenariat chaque année par l'établissement, *sans tenir compte des éventuels changements de personnes*, implication d'autres classes, notamment des plus jeunes, dans le projet...)

5. Comment poser sa candidature ?

- **Dépôt des candidatures – du 5 décembre 2011 au 20 janvier 2012 :**

Les établissements intéressés doivent s'inscrire en ligne sur le site www.web-interaction.net. Le dossier de candidature au programme Inter-Action devra être rempli par le coordonnateur du projet. Il est nécessaire de remplir un dossier de candidature par projet. Si dans un même établissement, le collège, le LGT et le lycée professionnel souhaitent participer au programme, **trois dossiers différents** devront être remplis.

La candidature de l'établissement ne sera validée définitivement que lorsque l'exemplaire papier, visé par le chef d'établissement, sera reçu au CIEP¹. La date limite d'envoi des dossiers **est le 20 janvier 2012 (cachet de la poste faisant foi). La date de réception au CIEP de l'exemplaire papier est fixée au 24 janvier 2012, délai de rigueur.**

Pour information : le délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) recevra automatiquement une copie électronique des dossiers de candidature de son académie et sera invité à transmettre un avis, en liaison avec les corps d'inspection, à la Commission de sélection et d'appariement du programme.

- **Sélection des candidatures – première semaine de février 2012 :**
- **Diffusion des résultats de sélection : mi février 2012**
- **Séminaire de contact à Sèvres – 15 et 16 mars 2012 :**

Un séminaire de travail et de prise de contact se tiendra à Sèvres les **15 et 16 mars 2012**. Tout établissement candidat au programme Inter-Action **s'engage**, s'il est retenu, à participer à cette réunion. Les frais de restauration et d'hébergement d'un représentant par établissement sélectionné seront pris en charge par le CIEP, mais **les frais de déplacement seront à la charge de l'établissement.**

6. Accompagnement pédagogique

Les candidats sont invités à monter dans le cadre du partenariat un véritable projet qui associe les TICE.

Il n'est toutefois pas nécessaire que l'établissement présente un projet précis au moment où il pose sa candidature : le projet pourra être conçu au moment de la rencontre avec l'établissement partenaire.

Afin d'améliorer la qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du programme Inter-Action, le CIEP a réalisé un dossier pédagogique très complet sur la pédagogie des échanges à distance. Ce dossier est disponible en ligne sur le site Emilangues www.emilangues.education.fr (Rubrique « International »). Un guide d'accompagnement à la gestion d'un projet à distance est également en ligne sur le site du [CIEP](http://www.ciep.fr) et sur le site d'[Emilangues](http://www.emilangues.fr).

Pour toute question concernant le programme ou la procédure d'inscription en ligne, contactez la responsable du programme au CIEP : Sophie Binard interaction@ciep.fr / binard@ciep.fr 01 45 07 69 45

7. BON A SAVOIR

Pour plus d'informations visant à favoriser la mobilité des élèves et enseignants, vous pouvez consulter les sites suivants :

- **emilangues :**
<http://www.emilangues.education.fr>
- **Eduscol : programmes de mobilité pour les élèves et les enseignants**
<http://eduscol.education.fr/pid24438/programmes-de-mobilite.html>
- **education.gouv.fr, coopération franco-britannique :**
<http://eduscol.education.fr/D0156/angleterre-partscol.htm>
- **eTwinning**
<http://www.etwinning.fr/>
- **« Schools on line » pour trouver un partenaire**
<http://schoolsonline.britishcouncil.org/home>

¹ Centre international d'études pédagogiques 1 avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, à l'attention de Sophie Binard.